



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 483-2022

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 8 mars 2022, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 483-2022 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE RELATIVE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à <https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/greffe/avis-publics>

Donné à Les Cèdres, ce 12^e jour du mois d'avril 2022.



Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 483-2022** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 12 avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois d'avril 2022.



Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier



1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1
www.ville.lescedres.qc.ca